

PROCES - VERBAL
Séance du Conseil Municipal
du lundi 18 septembre 2023

Conseillers Municipaux Titulaires Présents : M. Thierry Linéatte, Mme Nadège Latapie-Copé, M. Benoit Gance, Mme Anne Lebrun-Merlin, M. Philippe Cheval, M. Régis Lecot, M. Arnaud Noblécourt, M. Dominique Capelle, M. Airès Ferreira, Mme Virginie Masson, Mme Claire Lecot – Robit, M. Thomas Poulet, Mme Emilie Aberbour.

Conseillers Municipaux titulaires excusés : M. Claude Merlin avec pouvoir à Mme Anne Lebrun-Merlin, Mme Maryse Hochart avec pouvoir à M. Thierry Linéatte, Mme Géraldine Lefèvre avec pouvoir à M. Arnaud Noblécourt, M. Xavier Dubernard avec pouvoir à M. Thomas Poulet.

Conseillères Municipales titulaires absentes : Mme Laure Lambert, Mme Angéline Darras.

Le quorum atteint, la séance débute à 18 h 00. Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

I. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Mme Anne Lebrun-Merlin est nommée secrétaire de séance.

II. Approbation du procès - verbal du 10 juillet 2023

Le procès – verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité. Monsieur le Maire procède donc à l'examen de l'ordre du jour.

III. Création d'un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences

Monsieur le Maire propose, pour pallier au manque d'effectif d'agents techniques, de créer un emploi dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, dans les conditions suivantes :

Contenu du poste : agent technique

Durée du contrat : 6 mois

Durée hebdomadaire de travail : 35 heures

Rémunération : SMIC.

Il demande l'autorisation au conseil municipal pour signer la convention avec le Conseil Départemental et le contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

Mme Claire Lecot – Robit : ce contrat prendra effet quand ?

M. Thierry Linéatte : si nous arrivons à signer la convention rapidement cela prendra effet début octobre.

M. Thomas Poulet : ce contrat pourrait-il être renouvelé ?

M. Thierry Linéatte : oui, il est renouvelable une fois.

Adopté à l'unanimité

IV. Projet signalétique : validation et appel d'offres

Monsieur le Maire et ses adjoints se sont retrouvés en visio – conférence le 31 juillet 2023, avec Studio Klazo, qui a pour mission l'élaboration d'un schéma directeur pluri-communal de signalisation dans le cadre de la revitalisation des centres – bourgs de Chaulnes et de Rosières, pour valider leur production graphique.

Le conseil municipal valide donc les choix concernant :

- Les couleurs des panneaux (RAL 1014 et 3007) ;
- Les différents pictogrammes des panneaux (commerces, entretien automobile, médiathèque, librairie, école maternelle, Croix Rouge, jardin public, boules lyonnaises, jeu d'arc, recharge électrique, covoiturage, taxi). Le but du jeu étant de faire connaître les commerces aux personnes extérieures à Chaulnes ;

Mme Claire Lecot – Robit fait remarquer qu'il n'y a pas de pictogramme concernant les bureaux de l'Office de la Culture et des Loisirs comme demandé précédemment.

M. Thierry Linéatte demandera à Studio Klazo de le rajouter, mais pas en pictogramme, plutôt sur une latte d'information.

- Les panneaux des entrées de ville (version avec mise à jour des pictogrammes) ; L'objectif fixé pour les entrées de ville est d'accueillir le visiteur avec une offre commerciale attractive qui incite à la découverte.

M. Philippe Cheval : est – ce que la gare sera bien signalée sur ces panneaux ?

M. Thierry Linéatte : normalement oui, nous demanderons confirmation à Studio Klazo.

- Relais information service : quelques adresses étaient à modifier. Une dernière vérification sera faite afin d'éviter les erreurs ;

Les membres du Conseil Municipal souhaitent également que soit revu le panneau situé sur la zone industrielle indiquant les différentes entreprises de celle – ci. En effet, il est actuellement obsolète. Monsieur le Maire demandera donc à Studio Klazo que ce panneau fasse partie de ce projet et de l'appel d'offres.

Mme Claire Lecot – Robit : les panneaux sont fournis posés ?

M. Thierry Linéatte : oui, ce sera à la charge de l'entreprise retenue de poser cette signalétique.

M. Régis Lecot : Ce projet verra le jour quand ?

M. Thierry Linéatte : si tout va bien début 2024.

Monsieur le Maire demande l'autorisation à l'assemblée, pour lancer l'appel d'offres concernant cette signalétique.

Adopté à l'unanimité

V. Etude CEREMA / Secteur Gare - Collège

Le CEREMA nous avait proposé de nous fournir une étude concernant le projet d'aménagement du secteur gare – collège. Monsieur le Maire présente donc au conseil municipal le compte-rendu de cette étude :

- **Présentation du territoire ;**
- **Synthèse études et stratégies** (SRADDET Hauts de France, Schéma cyclable départemental, SCOT Santerre Haute Somme, Projet de Territoire PETER, PLUI Terre de Picardie, Etude en vue de la revitalisation du centre-bourg de Chaulnes). L'objectif étant de pérenniser et de renforcer les développements de la desserte ferroviaire en lien avec les pôles gares :
 - développer un secteur multifonctionnel (habitat, commerces et services) au travers des documents d'urbanisme,
 - créer une desserte par les modes doux,
 - développer une offre de stationnement automobile et deux roues à proximité de la gare avec un développement de services aux usagers (places de véhicules d'autopartage, borne de recharge électrique...),

M. Philippe Cheval ne pense pas que les bornes électriques à la gare soient une bonne idée car les personnes qui prennent le train risqueraient de laisser leur véhicule en charge toute la journée.

- développer une offre de service : commerces, réparation vélo, panier fraîcheur,
- créer une « porte d'entrée » en requalifiant le parvis de la gare,
- renforcer le lien entre le pôle gare et collège,
- améliorer l'intermodalité train/vélo,
- créer un parking mutualisé gare / gymnase / collège,
- aménagement des trottoirs,
- **Diagnostic pôle gare** (en 2021 : 96 116 voyageurs en gare de Chaulnes) :
 - accès piétons / vélo à la gare : trottoirs en mauvais état et largeur parfois insuffisante pour cheminement PMR, traversée piétonne dangereuse devant la gare, pas d'aménagements cyclables sur une RD avec un important trafic de poids-lourds, longue perspective sur la gare : possibilité de valoriser les accès ;
 - circulation routière : de diverses natures (transit poids lourds et desserte locale sur une chaussée dégradée), zone 30 devant le collège qui ne se prolonge pas devant la gare, croisement difficile des poids lourds dans le virage, double desserte d'autocars pour le collège et la gare, desserte du gymnase et du collège (beaucoup de dépose aux heures d'entrée/sortie) ;

- approche quartier gare : restaurant en face de la gare (enjeu de conserver des places de stationnement pour accéder au restaurant), zone industrielle derrière la gare, collège, gymnase, ancien carrefour ferroviaire ;
- **Objectifs et enjeux du pôle gare ;**
- **Premières esquisses ;**
- **La dynamique d'acteurs ;**

Cette étude servira de base pour la suite du projet.

M. Régis Lecot : c'est une étude bien faite !

M. Philippe Cheval : effectivement beaucoup de choses ont été pensées.

M. Thierry Linéatte : en effet, cependant ce projet prendra encore du temps à se concrétiser (prochain mandat ?). Il nécessitera d'autres études sectorisées, toujours dépendantes des différents partenaires à impliquer.

VI. Rapport annuel du SIEP 2022

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales stipule dans ses articles D.2224-1 à D.2224-5, que le conseil municipal de chaque commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunale et ayant délégué sa compétence en matière d'eau potable est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement. Il présente donc ce rapport à l'assemblée, en collaboration avec M. Philippe Cheval, président du SIEP.

Rapport annuel 2022 sur le prix et de la qualité du service public de l'eau potable :

- 82 communes adhérentes, 19 925 abonnés pour 42 153 habitants.
- 664 km de réseaux.
- 3 217 115 m³ pompés, 2 667 305 m³ consommés, ce qui donne un rendement de 83,96 %.
- 2 722 402 € de dépenses d'investissements.

Partie 1 : Description : Instances / les élus

Partie 2 : Données techniques : cartes des unités de distribution / carte du poids relatif des volumes produits et consommés

Partie 3 : bilan 2022 : consommations / facturations

Partie 4 : qualité de l'eau

Partie 5 : gestion financières : détail du chapitre 70 / encours et durée d'extinction de la dette / mandats et titres émis, travaux réalisés en 2022.

Adopté à l'unanimité

VII. Subvention « Festival Overdrive » pour l'OCLC

L'Office de la Culture et des Loisirs de Chaulnes demande l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € pour l'organisation du festival Overdrive le 14 octobre 2023. Le plan de financement de ce festival est présenté à l'assemblée.

Adopté avec 14 voix Pour et 3 abstentions : M. Arnaud Noblécourt, Mme Géraldine Lefèvre et M. Benoit Gance, étant tous trois membres de l'OCLC.

VIII. Décision modificative 1

Le Conseil Municipal entérine les virements de crédits budgétaires comme suit afin de régulariser une erreur d'imputation du SGC, des amendes de police en M57 :

Dépense compte : 1335	17 393 €
Recette compte : 1345	17 393 €

Adopté à l'unanimité

IX. Informations diverses

FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) : ce mécanisme de péréquation consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et des communes moins favorisées. La commune de Chaulnes était jusqu'alors en positif (exemple 2021 : perçu 12 724 € reversé 2 085 €). En 2023, la commune est en négatif de 2 523 € (perçu –

11 755 € reversé 9 232 €). Les chiffres nécessaires à ce calcul (potentiel financier, potentiel fiscal par habitant,...) n'ont quasiment pas évolué, néanmoins nous sommes davantage ponctionnés. Les taux d'impôts communaux n'augmentent pas, l'état supprime la taxe d'habitation, une part de la CVAE et nous prélève pour compenser...

Eglise : Dans le cadre de l'analyse des offres en cours, plusieurs entreprises de maçonnerie émettaient une réserve quant à la présence potentielle d'amiante dans les briques, malgré les prélèvements analysés en laboratoire. Une analyse complémentaire a été réalisée. Résultat, il n'y a pas d'amiante dans ces briques. La commune est donc dans l'attente du rapport d'analyse des offres.

Aménagement paysager de l'espace de loisirs de la rue de Pertain : On pourrait prétendre, pour ce projet, au titre du fonds d'appui pour des territoires innovants seniors, à une subvention de 80% (plafonnée à 40 000 €), au titre des équipements PMR et de santé. De plus, ce fonds permettant de déposer plusieurs dossiers sur un même axe, la commune pourrait tenter de déposer deux dossiers (soit 2 fois 40 000 €). Dossier à suivre.

La crèche « Les Pipious » : La crèche est en grande difficulté financière. Une réunion est donc programmée prochainement avec la crèche, la communauté de communes, la CAF et la PMI.

Wikipower (achat groupé d'énergie à destination des habitants) : étant donné la fin du bouclier tarifaire, des augmentations prévues des coûts de l'énergie, les échanges ont été relancés avec cette société, spécialisée dans les groupements de commandes. Une réunion publique est prévue fin octobre en attente des nouvelles mesures qui doivent être prises.

Commission finances : 25 septembre 2023

Commission voirie : 26 septembre 2023

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

La secrétaire de séance



Mme Anne Lebrun Merlin

Le Maire

M. Thierry Linéatte